

Programme Local de l'habitat 2016-2022



Communauté de Communes Océan – Marais De Monts

CONTEXTE

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Océan – Marais de Monts a arrêté le projet de PLH pour la période 2016-2022 par délibération du 4 juillet 2016. Il s'agit du deuxième PLH sur ce territoire et cet engagement est volontaire.

La communauté de communes se situe au nord-ouest du département de la Vendée. Elle a été créée en 1992 et compte 5 communes (Saint-Jean-de-Monts, La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Le Perrier et Soullans) pour 18 262 habitants.

Il s'agit d'un territoire composé de trois milieux structurants que sont : le littoral et le rétro-littoral (fonction touristique et résidentielle), le bocage vendéen dans la frange orientale du territoire (habitat plus dispersé), et le marais breton.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLH 2016-2022 retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Proposer une offre de logements attractifs et diversifiés ;
- Conforter la dynamique démographique en maîtrisant et rationalisant l'utilisation du foncier ;
- Disposer d'un parc de logements économes et confortables pour tous ;
- Anticiper les besoins en logements des personnes âgées et/ou handicapées ;
- Accompagner les particuliers dans l'appropriation de la culture du risque et le respect de l'environnement.

AXES MAJEURS DE PLAN D' ACTIONS

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en 16 actions spécifiques :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Proposer une offre en logement attractifs et diversifiés	<ul style="list-style-type: none">- Action 1 : Fixer un objectif de production de logements qui accompagne le développement du territoire- Action 2 : Disposer d'un parc de logements diversifiés répondant aux besoins des habitants- Action 3 : Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire- Action 4 : Faciliter l'accession à la propriété des jeunes ménages sur le territoire

<p>Orientation 2 : Conforter la dynamique démographique en maîtrisant et rationalisant l'utilisation du foncier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 5 : Pérenniser une politique foncière au service de l'habitat - Action 6 : Organiser dans le temps les opérations d'extension urbaine - Action 7 : Développer la maîtrise foncière en renouvellement urbain - Action 8 : Proposer de nouvelles formes urbaines et d'habitat
<p>Orientation 3 : Disposer d'un parc de logements économes et confortables pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 9 : Prévenir la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique du parc existant - Action 10 : Remobiliser une partie du parc de logements sous-occupé pour une occupation à l'année - Action 11 : Permettre l'accès au logement à ceux qui en sont exclus
<p>Orientation 4 : Anticiper les besoins en logement des personnes âgées et/ou handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 12 : Accélérer l'adaptation des logements existants et améliorer leur accessibilité pour favoriser le maintien à domicile - Action 13 : Diversifier les possibilités de logement accessible en neuf et en ancien
<p>Orientation 5 : Accompagner les particuliers dans l'appropriation de la culture du risque et le respect de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 14 : Accompagner les mises en conformité des logements soumis aux risques - Action 15 : Mieux répondre aux préoccupations environnementales en soutenant les mises aux normes des installations d'assainissement autonomes - Action 16 : Faire d'une contrainte un atout pour le territoire en développant de nouvelles formes de construction à proximité du littoral

